Communiqué de Jean-Frédéric Poisson : "VICTOIRE ! LE CONSEIL D'ÉTAT NOUS DONNE RAISON"

Article rédigé par via-lavoiedupeuple.fr, le 02 novembre 2021

Dans son ordonnance rendue le 29 octobre 2021, le conseil d'État a condamné l'État français et a obligé ce dernier à rétablir la possibilité pour ceux qui le souhaitent d'utiliser des autotests en vue d'obtenir le passe sanitaire.

Pour mémoire, le recours à l'autotest était impossible depuis le 15 octobre dernier. De ce fait, les personnes qui souhaitaient obtenir un passe sanitaire pour quelque motif que ce soit devaient payer soit 25 € pour un test antigénique, soit trois fois plus cher pour un test PCR.

La possibilité de nouveau offerte aux Français de recourir aux autotests, dont le prix est de 12,50 €, représente non seulement une économie mais encore une liberté de choix reconquis sur l'autorité abusive de l'État.

Nous continuerons de contester les décisions gouvernementales en matière de gestion de crise sanitaire à chaque fois que nous l'estimons nécessaire, pour défendre la liberté de nos concitoyens.

Jean-Frédéric POISSON

Président de VIA | la voie du peuple

02/11/2021 07:00